

gence d'opinions entre les commissaires américains et canadiens. Il est bien vrai qu'ils déclarent—et nous sommes tenus de croire qu'ils nous disent la vérité—qu'il y a divergence d'opinions entre eux relativement à la délimitation des frontières de l'Alaska, qu'ils n'ont pu en venir à un accord sur les termes du vieux traité conclu entre l'Angleterre et la Russie, qu'il leur a été impossible de fixer l'endroit précis où doit commencer la ligne de séparation, et si cette dernière doit traverser le canal de Lynn, ou le contourner. La discussion en était rendue à ce point ; il ne restait qu'une chose à faire : soumettre la question à des arbitres, et, je crois avoir compris que les commissaires américains étaient disposés à s'en rapporter à un arbitrage, mais ils mettaient à cette concession des conditions telles, que les commissaires anglais et canadiens ne pouvaient l'accepter. Voici où les premières difficultés ont commencé. Les Américains ont dit : nous allons soumettre cette question à un arbitrage, mais il sera bien entendu que quant à ce qui concerne Dyea et Skaguay, ainsi que le territoire actuellement occupé par nous, quel que soit le résultat de l'arbitrage, qu'il soit décidé ou non que ces villes sont situées sur le territoire britannique, ils devront être considérés comme faisant partie du territoire américain. Ce qui voudrait dire que nous pouvions reprendre du terrain dans l'intérieur, mais que d'une façon ou d'une autre les Américains resteraient maîtres des ports du littoral et de la situation. Il me semble qu'une telle proposition, venant des Américains, ne pouvait être acceptée raisonnablement par les commissaires canadiens, et qu'il leur était impossible de consentir à soumettre la question à un arbitrage avec de telles restrictions. Nos commissaires ont refusé de sacrifier aucune portion de territoire britannique, ou les droits que nous pouvons avoir sur cette partie du pays, et en agissant ainsi, ils ont défendu l'honneur et l'indépendance du peuple canadien.

Il y avait aussi une autre source de difficultés relativement à cette question. Les commissaires américains voulaient que trois arbitres fussent nommés de chaque côté, mais sans un tiers-arbitre. Les commissaires canadiens, de leur côté, prétendirent que cette proposition détruisait l'arbitrage, en ce sens qu'elle empêchait d'en arriver à une solution ; car il était bien probable que les arbitres représentant le Canada, se rangeraient d'un côté, et les arbitres américains de l'autre ; et la question, au lieu d'être réglée, n'en serait peut-être que plus embrouillée. Dans ces conditions, nos commissaires refusèrent d'accepter l'arbitrage. Je crois, cependant, que les Américains furent un moment disposés à accepter un tiers-arbitre, pourvu que ce dernier fût choisi dans certains pays du centre ou du sud de l'Amérique. A cela, les commissaires anglais et canadiens répondirent : nous ne pouvons pas accepter une proposition de cette nature, parce que, en vertu de votre doctrine Monroe, tous les pays du centre ou du sud de l'Amérique sont

censés être sous la protection des Etats-Unis, et par conséquent, sous leur influence. Il en resulta donc qu'aucun arbitre choisi dans ces pays ne pouvait posséder l'impartialité et l'indépendance nécessaires pour pouvoir se faire accepter par les commissaires anglais et canadiens. Je dis donc, M. l'Orateur, que si nous comprenons bien la position prise sur cette question par nos commissaires, qu'ils ont convenablement et dignement représenté les sentiments du peuple canadien, et cela particulièrement, lorsqu'ils ont refusé de sacrifier la moindre parcelle du territoire britannique, ou des droits que nous pouvons avoir sur cette partie du pays, et refusé d'accepter un arbitrage déshonorant.

Je sais qu'il y a même dans cette Chambre, certaines personnes qui diffèrent d'opinions avec moi sur ce point. Je sais aussi que quelques uns vont jusqu'à dire, en parlant de la conduite tenue par les commissaires canadiens, que ces derniers, en présence de la mauvaise volonté évidente des commissaires américains, auraient dû rompre plus tôt et plus bruyamment les travaux de la conférence, et revenir au Canada. Or, je dis, M. l'Orateur, qu'une telle conduite n'aurait pas été à la hauteur de la dignité du peuple canadien, et n'aurait fait que nuire à la réalisation des projets qui nous sont si chers. Je n'ignore pas que l'on dit des Américains, et cela probablement avec raison, qu'ils sont un peuple égoïste ambitieux, avec qui il est difficile de conclure un marché équitable. Cependant, le peuple américain est honorable, et ce n'est pas en essayant, comme on l'a déjà fait, de l'intimider, que l'on réussira à obtenir des concessions de sa part. C'est uniquement en faisant appel aux sentiments honnêtes de ce peuple que l'on réussira à faire taire son égoïsme, et à l'amener à des sentiments plus humains. J'ai donc l'espoir que cette commission réussira dans un avenir rapproché à régler ces différends, et je me base pour parler ainsi sur le fait que le gouvernement américain est aussi désireux que nous de mettre un terme à ces difficultés.

Je me base, pour parler ainsi, sur le fait que la presse américaine est aujourd'hui unanime à reconnaître, et dans la majorité des cas, à approuver, la conduite honnête et droite tenue par nos commissaires canadiens. Il y a aussi la lettre adressée par le sénateur Fairbanks à la presse des Etats-Unis et du Canada, dans laquelle il supplie les journaux de ne rien publier de nature à faire croire que la Commission internationale a été un fiasco, car tel n'est pas le cas. N'oublions pas, non plus, que nos relations avec les Etats-Unis sont meilleures qu'elles ne l'ont jamais été. Les Américains ont leurs projets de conquête commerciale dans l'extrême orient.

Ils ont plus besoin du secours de l'Angleterre, que ce dernier pays n'a besoin d'eux. Je sais aussi que les Américains sont orgueilleux. Or, ils ont récemment contracté certaines obligations vis-à-vis de l'Angleterre, et je suis persuadé qu'ils profiteront de la